



Support. Don't Punish



DROGUES : NE PUNISSEZ PLUS !

RASSEMBLEMENT LE 24 JUIN 2016
DE 17H30 À 22H - KIOSQUE DU PARC ROYAL DE BRUXELLES

CONCERTS :

18H30 DANIEL HÉLIN

20H00 ODIEU

21H00 DJ ILLIA SELECTA

STAND D'INFO, ANIMATIONS, BAR,

Une autre politique drogues est possible.

Nous revendiquons :

- L'arrêt des poursuites judiciaires (souvent arbitraires...)
- Le droit à la santé pour tous (réduction des risques, salles de consommation...)

SUPPORTDONTPUNISH.ORG/FR

WWW.FACEBOOK.COM/SDPBELGIUM

Support.
DON'T
punish.





La situation carcérale est désastreuse. Pourtant, l'orientation répressive de la loi continue d'enfermer les consommateurs de drogues. Un détenu sur trois est derrière les barreaux pour infraction à la loi sur les stupéfiants. Cette criminalisation contribue inutilement à l'ampleur du désastre sanitaire en prison. Un comble tandis que le discours politique clame : « soigner plutôt que punir ». Notre mobilisation revendique l'arrêt des poursuites judiciaires à l'encontre des usagers de drogues et le Droit à la Santé pour tous.

Où et quand ?

Rendez-vous au Kiosque du Parc de Bruxelles, vendredi 24 juin, de 17h30 à 22h.

Au programme

CONCERTS (gratuits!), animations, stands d'information, bar,...

DANIEL HÉLIN (18h30)

Écouter : <https://www.youtube.com/watch?v=vTFBVAD2rvo>

Interview : <https://www.youtube.com/watch?v=rt8bny37Odo>

ODIEU ET LE FEU (20h00)

Écouter : https://www.youtube.com/watch?v=rRZ7O_BVinI

Site web : <http://www.odieu.com/> / FB : Odieu

ILLIA SELECTA (21h00)

Écouter : <https://www.mixcloud.com/IlliaSelecta/>

Site web : <http://illiaselecta.blogspot.com/>

Argument

La loi belge sur les stupéfiants date de 1921, une époque où la consommation de drogues n'était pas celle d'aujourd'hui. Depuis, les substances psychotropes se sont diversifiées dans le contexte d'une société davantage consumériste, sans que la prohibition n'ait jamais pu atteindre ses objectifs. Malgré tout, celle-ci perdure et génère bons nombres d'effets pervers.

Aujourd'hui, la loi de 1921 constitue davantage un obstacle à la réalisation d'une politique adaptée. Son application est onéreuse et ses effets sont contre-productifs dans les domaines de la justice, de la santé et de la sécurité de tous. Il est urgent d'envisager une autre politique des drogues qui tienne compte des défis actuels.



Nous exhortons le politique à envisager un changement de paradigme ; certains pays ont déjà ouvert la voie. La place des usagers de drogues n'est pas en prison. Des alternatives existent en Belgique, mais elles sont hélas sous-financées et sous-développées. Le cadre légal et le manque de courage politique entravent le travail de ceux qui se préoccupent de la santé des usagers de drogues. Au point de s'interroger sur l'adéquation de la loi avec les préceptes énoncés par la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

Nous demandons une politique des drogues réellement orientée vers la santé publique. La priorité ne doit plus être de considérer l'utilisateur de drogues comme un criminel. Mettons fin au délit de « crime sans victime ».

En savoir plus

[Support Don't Punish Belgium](#)

A propos de la campagne

Cette année, l'action, se déroulera dans plus de 160 villes de par le monde.

A Bruxelles, l'événement festif est organisé et soutenu par: Modus Vivendi, Bruxelles Laïque, Centre d'Action Laïque, Prospective Jeunesse, Liaison Antiprohibitionniste, FEDITO BXL, DUNE, Médecins du Monde Belgique, SIDASOS, CBPS, Transit, Infor-Drogues, Ligue des Droits de l'Homme, Eurotox.

La campagne Soutenez. Ne Punissez Pas est une initiative mondiale menée par Le Consortium International sur les Politiques des Drogues (IDPC), le Réseau International des Consommateurs de Drogues (INPUD), l'Association Internationale de Réduction des Risques (HRI), et l'Alliance Internationale pour le VIH/SIDA. Elle plaide pour que les gouvernements commencent à investir dans des réponses plus efficaces et plus rentables de réduction des risques pour les usagers de drogues, pour la dépénalisation des usagers de drogues, ainsi que pour la suppression d'autres lois entravant les services de santé publique.

